

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Date de la convocation : le 16 juin 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée) Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES :

**Attribution du tarif réduit aux bénéficiaires des chèques
vacances
SOLIDARITE TOURISME NOUVELLE-AQUITAINE**

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous vivons, le Conseil régional a décidé d'apporter une aide aux vacances et aux loisirs à 30 000 familles les moins aisées et vivant en Nouvelle Aquitaine. Elles pourront ainsi bénéficier de chèques vacances d'un montant de 200 €. Le Département des Landes abonde cette opération solidaire à hauteur de 200 € par familles landaises.

Le Comité régional du Tourisme relaiera cette opération et présentera des sites et équipements partenaires aux familles bénéficiaires.

Les Parcs naturels régionaux ont souhaité s'inscrire dans cette initiative parfaitement en phase avec leurs valeurs et l'ont relayée auprès des offres de tourisme durable de leurs territoires.

Dans les Landes de Gascogne, cela se traduit à ce jour par la participation de :

- 6 structures d'hébergement collectif adhérentes à l'ANCV (dont les villages de gîtes forestiers, le VV de Sabres, Cap Cabane...)
- 13 sites et gestionnaires d'activités de loisirs (dont Ecomusée, MNBA, Graine de Forêt, Réserve ornitho, loueurs de Canoe kayak marqués Parc...)

L'Écomusée de Marquèze, membre de l'Association des grands Acteurs du Tourisme de Nouvelle Aquitaine et site incontournable du paysage culturel landais, s'associe à ce mouvement de solidarité à destination des Néo-aquitain en participant au dispositif « chèques vacances Solidarité Tourisme » via l'application des tarifs réduits aux bénéficiaires des dits chèques vacances.

Soit :

- 11 € : + de 18 ans
- 8 € : 4 > 18 ans

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°84

- 35 € : famille 2 ad. + 2 enfants (entre 4 > 18 ans).
- 42 € : famille 2 ad. + 3 enfants (entre 4 > 18 ans)
- Gratuit pour les moins de 4 ans

L'offre sera valable du 1/07/2020 au 1/11/2020

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon propose :

Des tarifs réduits pour les individuels et familles pour les activités nautiques à savoir :

- Location de canoë sur la Leyre descente courte ½ journée : 16 euros/personne (au lieu de 20 euros) ou 32 euros canoë (au lieu de 40 euros)
- Combiné Réserve Ornithologique du Teich / navigation encadrée Grand canoë dans le delta : 25 euros adulte (au lieu de 30 euros) et 19 euros enfant (au lieu de 20 euros)

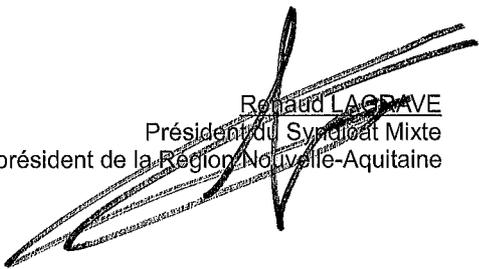
Tarifs réduits valable du 1er juillet au 15 septembre 2020

Sur présentation du chéquier Solidarité Tourisme Nouvelle Aquitaine

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** la participation de l'Écomusée et de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon à ce dispositif,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine